

DACP

REF : DACP2016045

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2016. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de signature.

EXPOSE :

La Dotation Politique de la Ville (DPV) créée par l'article 107 de la loi de finances pour l'année 2015, succédant à la Dotation de Développement Urbain (DDU - créée par la loi de finances pour 2009) est attribuée à la ville d'Aubervilliers pour 2016.

En effet, Aubervilliers répondant aux critères d'éligibilité de la DPV, la préfecture de Seine Saint Denis a informé la collectivité, consécutivement aux dossiers déposés par la Ville et à la délibération n°159 du 15 septembre 2016, que cette dernière percevra 1 501 000 € au titre cette subvention, contre 1 499 584,84 € sollicités, en vue de participer au financement des 10 opérations suivantes :

- 1) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 1) 152 700 € attribués ;
- 2) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 2) 184 800 € attribués ;
- 3) Rénovation de la terrasse du Groupe Scolaire Firmin GÉMIER / Gérard PHILIPPE 91 100 € attribués ;
- 4) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 1) 16 138,15 € attribués ;
- 5) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 2) 50 326,97 € attribués ;
- 6) Réfection des planchers des classes 9 et 10 de l'école élémentaire Jean JAURES du Groupe Scolaire Paul BERT 96 000,00 € attribués ;

- 7) Travaux relatifs au 5^{ème} fauteuil dentaire et à la création d'une salle de stérilisation de la Ville 57 666,67 € attribués ;
- 8) Acquisition des terrains pour la construction du 7^{ème} Collège de la Ville (phase 1) 500 000,00 € attribués ;
- 9) Rénovation de la couverture – isolation - éclairage du Groupe Scolaire Jules VALLES / VARLIN (phase 2) 284 268,21 € attribués ;
- 10) Étude de la ville pour les travaux du Théâtre de la Commune 68 000 € attribués.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la répartition de la DPV 2016 sur ces dix opérations susvisées pour un montant total de 1 501 000 € ;
- approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'annexé au présent rapport ;
- autoriser la Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231

M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016045

Signataire : MC/ED

OBJET :Dotation Politique de la Ville pour l'année 2016. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu la note interministérielle NOR : INTB1607458N du 29 juin 2016 arrêtant la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville pour 2016 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 15 107 475 € en 2016 ;

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le contrat ville pour l'utilisation des crédits de la Dotation Politique de la Ville pour 2016 ;

Vu la délibération n°159 du 15 septembre 2016 du Conseil Municipal relative à la « *Dotation Politique de la Ville pour l'année 2016* » ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) qui remplace la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour l'année 2016 ;

Considérant que la Préfecture de la Seine-Saint-Denis a décidé d'octroyer la somme de 1 501 000 € (un million cinq cent un mille euros) à la ville d'Aubervilliers pour l'année 2016 au titre de la DPV ;

Considérant que la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune règle les modalités, notamment, relatives au paiement de cette aide financière ;

Considérant qu'il convient dans ces conditions d'autoriser Madame la Maire à la signer ainsi que tout autre document pouvant s'y rapporter.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la répartition financière de la DPV 2016 sur les dix opérations suivantes pour un montant total de 1 501 000 € (un million cinq cent un mille euros) :

- 1) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 1) 152 700 € attribués ;
- 2) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 2) 184 800 € attribués ;
- 3) Rénovation de la terrasse du Groupe Scolaire Firmin GÉMIER / Gérard PHILIPPE 91 100 € attribués ;
- 4) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 1) 16 138,15 € attribués ;
- 5) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 2) 50 326,97 € attribués ;
- 6) Réfection des planchers des classes 9 et 10 de l'école élémentaire Jean JAURES du Groupe Scolaire Paul BERT 96 000,00 € attribués ;
- 7) Travaux relatifs au 5^{ème} fauteuil dentaire et à la création d'une salle de stérilisation de la Ville 57 666,67 € attribués ;
- 8) Acquisition des terrains pour la construction du 7^{ème} Collège de la Ville (phase 1) 500 000,00 € attribués ;
- 9) Rénovation de la couverture – isolation - éclairage du Groupe Scolaire Jules VALLES / VARLIN (phase 2) 284 268,21 € attribués ;
- 10) Étude de la ville pour les travaux du Théâtre de la Commune 68 000 € attribués.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des opérations tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE la Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe
Maria MERCADER Y PUIG

